

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À HUIS CLOS VIA LA PLATEFORME VISIOCONFÉRENCE ZOOM, LE JEUDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 À 8 H 35**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général

**1. RÉSOLUTION 21-42 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 8 h 35.

**3. RÉSOLUTION 21-43 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2021 soit et est adopté tel que déposé, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2021
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2021
4. Nomination du comité aviseur d'Accès entreprise Québec
5. Garderie en Estran – Embauche d'une ressource externe
6. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'élaboration du plan d'action municipal en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles
7. Levée de la séance

#### **4. RÉOLUTION 21-44 : NOMINATION DU COMITÉ AVISEUR D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la MRC a signé une entente avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant la mise en place d'Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que cette entente exige la mise sur pied d'un comité aviseur pour conseiller la MRC dans ses orientations en développement économique;

CONSIDÉRANT que la composition de ce comité est régie par cette entente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délicsa Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé nomme les membres du comité aviseur d'Accès entreprise Québec soit :

- monsieur Bruno Bernatchez, directeur général de la MRC
- monsieur Alain Paradis, directeur au développement de la MRC
- monsieur Marty Fournier, agent de développement et de diversification économique, ville de Gaspé
- monsieur Jean-David Samuel, entrepreneur Chantier naval Forillon
- monsieur Alex Thibodeau, entrepreneur Le Couloir
- monsieur Patrick Denis, président de la SADC de Gaspé et entrepreneur Poissonnerie de Cloridorme
- madame Mégane Perry-Mélaçon, député de Gaspé (ou son représentant)

#### **5. RÉOLUTION 21-45 : GARDERIE EN ESTRAN – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EXTERNE**

CONSIDÉRANT les besoins de places en garderie en Estran et la volonté d'un groupe de parents envers l'ouverture d'une garderie;

- CONSIDÉRANT le milieu a besoin d'aide pour monter le projet en vue de déposer une demande au ministère de la Famille;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un élément identifié comme prioritaire pour l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants;
- CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a mandaté le directeur général afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer un projet à déposer au ministère cette année;
- CONSIDÉRANT la possibilité d'un financement via le volet 4 du Fonds Régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate madame Alexa Sicard pour accompagner le groupe de parents, la MRC et les municipalités dans l'élaboration du projet de garderie en Estran, le tout pour la somme de 21 000 \$ plus les taxes applicables;

QU' une demande de financement soit déposée par la MRC au Fonds Régions et ruralité – volet 4.

**6. RÉSOLUTION 21-46 : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL EN MATIÈRE D'ATTRACTION, D'INTÉGRATION CITOYENNE, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES ET DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES**

- CONSIDÉRANT le désir de la MRC de s'impliquer dans l'accueil et la rétention de nouveaux arrivants;
- CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec pour l'élaboration de ce plan;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- autorise le directeur général à procéder un appel d'offres pour la réalisation du *Plan d'action municipal en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles*;
- autorise la formation d'un comité de sélection constitué par le directeur général conformément à la loi;
- autorise le directeur général de la MRC à apporter toutes modifications nécessaires au cahier de charge le cas échéant.

## **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Noël Richard, la réunion est levée à 8 h 45.

---

Daniel Côté  
Préfet

---

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général